

**CAHIER DE DETENTION DES OISEAUX ISSUS D'ELEVAGE**  
(Couleur verte)

NOM DU GROUPEMENT

(Page de couverture)

**COORDONNEES DU PROPRIETAIRE**

Nom et prénom .....

Domicile .....

Date de délivrance du cahier de détention : .....

Signature du propriétaire : .....

(Pages numérotées de façon continue de 1 à 60)

**LISTE DES OISEAUX DETENUS OU L'AYANT ETE**

Espèces d'oiseaux	Bague (Sigles + année et numéro)	Sexe	Bague des parents (année et numéro + sigle éventuel) (*)		Date	Changement de situation
			Mâle	Femelle		

A compléter par une des trois mentions suivantes :  
 — "échappé"  
 — "mort"  
 — "cédé à ... (indiquer nom, et adresse)"

(\*) facultatif

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 1994 sur la protection des oiseaux en Région wallonne.  
 Namur, le 14 juillet 1994.

Le Ministre-Président du Gouvernement wallon chargé de l'Economie, des PME, des Relations extérieures et du Tourisme.

R. COLLIGNON

Le Ministre de l'Environnement, des Ressources naturelles et de l'Agriculture.

G. LUTGEN